Conférence de presse du 14 octobre 2013

**Allocations familiales plus élevées : ciblées et efficaces**

**Les moyens financiers dont disposent les familles sont beaucoup moins élevés que ceux dont disposent les ménages sans enfants avec un revenu similaire. En ce qui concerne les revenus modestes, la différence entre ménages avec et ménages sans enfant s’est encore accrue. Par conséquent, une augmentation des allocations familiales s’impose afin de pallier à la situation. Contrairement aux déductions fiscales, les allocations familiales aident de manière ciblée les groupes à faibles et moyens revenus. En lieu et place de l’initiative UDC, il faut donc augmenter les allocations de 60 francs. Pour Travail.Suisse, les allocations pour enfants devront être, à moyen terme, d’au moins 350 francs et les allocations de formation d’au moins 500 francs.**

*Matthias Kuert Killer, responsable Politique sociale*

Ces dernières années, l’engagement de Travail.Suisse a permis d’atteindre des succès partiels en ce qui concerne la compensation de la charge financière engendrée par les enfants. C’est ainsi qu’une allocation pour enfant d’au moins 200 francs et qu’une allocation de formation d’au moins 250 francs ont été introduites. En outre, depuis cette année, dans toute la Suisse, les personnes exerçant une activité indépendante reçoivent les mêmes allocations.

**Familles financièrement défavorisées**

Mais ces progrès ne sauraient cacher que la charge financière élevée des familles n’est pas suffisamment compensée. En Suisse, le coût direct des enfants pour un couple avec deux enfants dépasse 1300 francs par mois, auxquels s’ajoute la perte de revenu découlant de possibilités de gain restreintes. Les inégalités entre familles et ménages sans enfant apparaissant dans l’étude menée par la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sont impressionnantes. Pour une famille de cinq personnes, le revenu disponible[[1]](#footnote-2) calculé pour une personne ne représente que la moitié de celui dont dispose une personne d’un ménage sans enfant. Les différences par rapport aux couples sans enfant ont même eu tendance à s’accroître ces dernières années pour les familles de la classe moyenne inférieure. Outre les familles monoparentales, ce sont surtout les familles à revenu modeste, avec deux enfants ou plus, qui ont besoin d’être financièrement déchargées grâce à des mesures de politique familiale adéquates.

**Des allocations familiales plus élevées sont un instrument efficace**

La simulation de la BFH montre qu’une hausse des allocations familiales à 350 francs (enfant) et à 500 francs (formation) entraîne une importante modification du revenu pour les familles à faible et moyen revenu et qu’elle réduit l’inégalité par rapport aux ménages sans enfant. Le revenu disponible peut ainsi augmenter en moyenne de plus de 3000 francs par année, ou, calculé par personne, de plus de 1500 francs. Les familles avec deux enfants ou plus sont ainsi particulièrement déchargées financièrement. Des allocations plus élevées ne sont pas une mesure excessive : la personne gagnant plus doit payer des impôts sur une part plus élevée des allocations, une personne gagnant peu bénéficie entièrement des allocations qui lui sont versées. Si on souhaite évaluer l’efficacité des allocations familiales, il faut les comparer aux alternatives envisageables en matière de politique familiale. Conclusion : ici aussi, elles l’emportent.

**Déductions fiscales aux effets peu probants**

L’UDC propose des allègements fiscaux sur le revenu imposable pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants. Mais c’est aux familles bénéficiant d’un bon revenu que cela profite surtout, en particulier les familles qui peuvent se permettre de vivre avec un seul revenu. Plus le revenu d’une famille est élevé, plus la déduction fiscale lui est profitable à cause de la progression à froid. La tendance est à une redistribution de pauvre à riche. Les déductions fiscales fonctionnent selon le principe „on ne prête qu’aux riches“. En outre, le fait d’accorder des allègements fiscaux aux parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants donne de fausses impulsions, car, dans le futur, l’économie suisse va être de plus en plus tributaire de mères exerçant une activité lucrative. L’initiative a un effet contraire. Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, la Confédération a souhaité introduire des prestations complémentaires destinées aux familles. De telles prestations sont aussi une forme ciblée de soutien aux familles, mais actuellement elles ne sont pas susceptibles de convaincre la majorité au niveau national. On craignait également au Parlement des incitations négatives à l’emploi. Pour cette raison, la pratique doit tout d’abord montrer au sein des cantons qu’elle fonctionne.

**Des allocations plus élevées sont un investissement nécessaire**

En ce qui concerne les incitations à l’emploi et la redistribution de riche à pauvre, les allocations familiales l’emportent sur les déductions fiscales prônées par l’UDC. Les allocations pour enfant et les allocations de formation sont l’instrument le plus approprié et efficace permettant de décharger financièrement les familles. Ces allocations soutiennent aussi bien les personnes à revenu modeste que celles de la classe moyenne. Le souhait de la Suisse de créer un climat favorable aux familles appelle une augmentation des allocations familiales. Il est évident que cela ne peut se faire gratuitement. Une hausse à 350 francs pour l’allocation pour enfant et à 500 francs pour l’allocation de formation coûte 3,5 milliards de francs suisses. En comparant la Suisse avec les autres pays de l’OCDE, on constate qu’avec 1.3 pour cent de son PIB elle dépense très peu d’argent pour les familles, alors que la moyenne de l’OCDE se situe à 2.23 pour cent du PIB. Si les investissements de la Suisse en matière de politique familiale atteignaient le niveau de l’OCDE, 4.5 milliards de francs pourraient être investis. Ainsi l’augmentation des allocations pourrait aisément être financée.

**Le montant requis par l’initiative de l’UDC pourrait être consacré à un premier pas en faveur des allocations familiales**

En prenant le coût de l’initiative de l’UDC sous la loupe – 1.4 milliards de francs – il ressort de l’étude menée par la BFH que le même montant permettrait de relever de 60 francs en moyenne les allocations familiales. L’étude de la BFH montre qu’ainsi on atteint déjà un allègement sensible pour les familles à revenu modeste. On peut procéder à une telle hausse de manière linéaire ou en relevant de 50 francs l’allocation pour enfant et de 100 francs l’allocation de formation. De cette façon, l’argent est mieux utilisé qu’en cas d’octroi d’une „prime aux fourneaux“. En termes de politique familiale, le premier objectif visé doit donc être cette hausse modérée des allocations familiales.

**Rejeter des déductions fiscales, augmenter peu à peu les allocations familiales**

Le premier pas vers une politique familiale répondant aux exigences actuelles consiste à rejeter l’initiative rétrograde de l’UDC. Elle est injuste, ne vise pas les groupes ciblés par une politique familiale appropriée et donne de fausses impulsions sur le plan de la politique sociale et de l’économie. Un pas intermédiaire indispensable est le soutien donné ensuite à l’initiative parlementaire 13.424 qui demande une hausse de 60 francs des allocations familiales minimales. Mais à moyen terme, une hausse à 350.-/500.- des montants minimaux va s’avérer incontournable si on souhaite appliquer une réelle politique familiale en Suisse. Si la Suisse s’alignait sur la moyenne de l’OCDE, il resterait suffisamment de moyens, malgré ces hausses, pour financer d’autres projets importants en matière de politique familiale. En sa qualité de pays parmi les plus riches du monde, la Suisse peut et doit se doter d’une politique familiale adaptée à la situation actuelle. L’inertie a aussi un coût : un faible nombre d’enfants et/ou un taux d’activité professionnelle très bas. Et ce coût est bien plus élevé que celui d’une politique familiale répondant aux exigences actuelles.

1. „revenu disponible équivalent“ [↑](#footnote-ref-2)